

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **24**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :

**Cession d'une partie du
domaine public - chemin
de service du Colombier**

SÉANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 4 novembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué
mercredi 29 octobre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de
THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON,
Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine
MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent
PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN,
Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Sérap ALP, Bernard
DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

David DEROSSIS à Stéphane RODIER ;
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Monique MORENO à Martine MUNOZ ;
Patricia BOSTMAMBRUN à Pierre CONTIE ;
Michelle MAGNOL à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;
Christophe MANKA à Hélène BOUDON ;
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Catherine PAPUT

CESSION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC - CHEMIN DE SERVICE DU COLOMBIER

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1 et L1111-1 ;
- **Vu** la délibération n°251104_7 du 04/11/2025 décidant de la désaffectation et du déclassement de partie de domaine public concernant le chemin de service, reliant le chemin du Colombier à la route de Sainte-Marguerite ;
- **Vu** l'avis de France Domaines du 20 mai 2025 ;

- **Considérant** la sollicitation de Monsieur et Madame Vito RAGUSA pour l'acquisition du chemin de service du Colombier, appartenant à la Ville, reliant le chemin du Colombier à la route de Sainte-Marguerite ;
- **Considérant** la configuration et l'état de la parcelle ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÈRE, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :



- **Approuve** la vente de la parcelle issue du chemin de service reliant le chemin du Colombier à la route de Sainte-Marguerite pour le montant de 3 264,00 euros (trois mille deux cent soixante-quatre euros) à Monsieur et Madame Vito RAGUSA, ces derniers réglant le document d'arpentage et prenant en charge l'acte notarié ;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Catherine PAPUT

Le Maire,



Stéphane RODIER